



Donner le nom de famille de mon futur mari à mes enfants

Par **cat et seb**, le **20/02/2019** à **01:13**

Bonjour j ai 4 enfants de 16 15 13 et 10 ans j ai quitter leur père en 2012 je n étais pas marier. Nous somme passe au tribunal leur père est schizophrène et il était violent avec mes enfants. Le juge lui a enlevé l autorité parentale il a le droit de les voir mais en ma présence jamais seul. Je vais bientôt me marie et mon futur marie voudrait que mes 4 enfants portent sont nom que dois je faire svp comme demarche

Par **Tisuisse**, le **20/02/2019** à **07:03**

Voyez un avocat pour une adoption simple de vos enfants par votre futur mari une fois que vous serz mariés.

En effet, l'adoption simple pourrait vous permettre d'adjoindre le nom de votre mais au nom de vos enfants et de vous servir de ce nom comme "nom d'usage". Dans la mesure où vos enfant ont déjà, à l'Etat Civil, un nom de famille, celui de leur père biologique, l'adoption pleine ne me semble pas possible.

Par **youris**, le **20/02/2019** à **09:14**

bonjour,

pour l'adoption simple d'enfant mineur, il vous faudra l'accord de leur père, même si le juge lui a retiré l'autorité parentale (provisoirement oud éfinitivement), il reste le père de vos enfants.

dans votre situation, vous ne pouvez que donner un nom d'usage à vos enfants.

salutations